



A F R I P E X

Comment obtenir une juste indemnisation de vos dommages après un sinistre ?

Faites appel au professionnalisme d'un expert d'assuré qui vous accompagnera dans vos démarches et qui garantira vos intérêts.

QUELS SONT LES AVANTAGES ?

AFRIPEX est un produit **ROUX AFRIQUE**. Il permet d'optimiser le règlement de votre dossier de sinistre en veillant à ce que la réclamation prenne en compte la totalité des préjudices, ceci en cohérence avec votre contrat d'assurance.

ROUX AFRIQUE envoie dans les meilleurs délais un ou plusieurs spécialistes sur le site sinistré, afin d'opérer une visite de reconnaissance.

Cette visite a pour but :

- D'apprécier le type, l'importance et les conséquences immédiates du sinistre ;
- D'indiquer aux responsables sur place les premières mesures à prendre (sauvetage, protection) ;
- De vous informer sur la documentation administrative, financière et technique nécessaire au dossier ;
- De réaliser les premiers relevés et descriptifs des dommages qui permettent de constituer l'état de pertes, document de référence servant de base à la réclamation.

ROUX AFRIQUE poursuit son intervention selon les étapes suivantes :

- Prise de contact avec l'expert désigné par la compagnie ;
- Établissement de l'inventaire de l'ensemble des pièces administratives à réclamer ;

- Regroupement des éléments, devis ou factures de reconstitution ou de remplacement des biens sinistrés ;
- Réalisation de toutes les opérations de relevés et d'inventaires des dommages à constater sur le site ;
- Identification des frais annexes attachés au sinistre.

Toutes leurs missions sont réalisées en parfaite coordination avec vous, vos équipes, votre courtier, votre assureur et réassureur, ainsi que toutes les parties prenantes du dossier (bureaux d'étude, architecte...).

COMMENT EN BENEFICIER ?

1. Entrer en relation avec ROUX AFRIQUE au 212 522 22 52 52 /212 522 22 59 59 ou par Email à l'adresse suivante contact@rouxafrique.com.
2. Vous serez contacté par ROUX AFRIQUE pour établir un accord d'intervention ;
3. Une fois votre accord donné, ROUX AFRIQUE organisera les rendez-vous d'expertise en coordination avec l'expert de la compagnie, afin de présenter un état des pertes et d'arrêter le montant des dommages. ROUX AFRIQUE vous accompagnera dans toutes les étapes du règlement du sinistre.

CONDITIONS TARIFAIRES RÉSERVÉES AUX CLIENTS AFRIPEX*

*tarifs en vigueur au 01/01/2020

Les honoraires de l'expert d'assuré sont établis selon le barème professionnel convenu entre les parties.

Les modalités de prise en charge sont déterminées par le contrat d'assurance.

Sur les barèmes en vigueur, une remise de 5 % vous sera offerte, sauf en cas de prise en charge totale par votre contrat d'assurance.

A PROPOS DE ROUX AFRIQUE

Cabinet indépendant et leader panafricain dans le domaine de l'expertise en évaluation, il continue son développement en accompagnant ses clients dans tous les domaines de l'estimation de biens corporels et incorporels (immobilier, matériel industriel, marques, brevets, etc.), l'expertise et les règlements après sinistres.

Plus d'info : www.rouxafrique.com



RouxAfrique

193 Av. Hassan II, 7^{ème} & 9^{ème} Etage, n° 13, Casablanca 20140 - Maroc

Tél : + 212 522 22 52 52 / 522 22 59 59

Fax: + 212 522 22 59 69

Email : contact@rouxafrique.com

www.rouxafrique.com